



Paris le 27 janvier 2017

Madame Catherine GAUDY
Directrice Générale
DGRH
Ministère de l'Éducation Nationale
72 rue Regnault
75013 PARIS

Madame la Directrice Générale,

Suite aux violentes intempéries qui ont touché la Polynésie Française, le ministère de l'Éducation nationale a pris la décision de reporter les épreuves du concours interne de l'agrégation dans les disciplines suivantes :

- Économie et gestion
- Éducation physique et sportive
- Histoire et géographie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Philosophie
- Sciences économiques et sociales

Nous ne doutons pas que le ministère ait pris soin, préalablement, de vérifier que des candidats de Polynésie étaient bien inscrits au concours interne de l'agrégation dans toutes ces disciplines, ce qui justifiait le report.

Comme vous le savez, certains candidats, pour assurer présence et ponctualité aux épreuves, se déplacent la veille des épreuves et effectuent des réservations à l'hôtel ou se munissent en amont de billets de train. La décision d'annulation prise la veille des épreuves conduit tous ces candidats à subir un préjudice financier dans la mesure où ils ne peuvent plus se faire rembourser les frais avancés dans le cadre du concours (nuitée la veille plus la nuitée entre les 2 épreuves).

D'autre part, la période retenue pour le report de ces épreuves, vu le calendrier, est une période où 2 zones sont en vacances scolaires. Cette décision, prise à 15 jours des vacances scolaires, met nombre de collègues dans des difficultés d'organisation et financières. Il en est ainsi, par exemple, pour celles et ceux qui ont réservé et payé des billets de train ou d'avion ou réglé des arrhes pour une location.

Nous souhaiterions connaître les dispositions envisagées par le ministère afin d'assurer l'indemnisation de tous les collègues qui fourniraient les preuves des frais effectivement engagés (réservation d'hôtel, billets de train ou d'avion, versement d'arrhes, ...) et non remboursables.

Enfin, selon la note de service 99-116, les candidats ont droit à une autorisation d'absence de 2 jours ouvrables avant le début des épreuves écrites, nous demandons à ce que les candidats puissent à nouveau en bénéficier (zone A).

Sans contester nullement cette décision prise pour des raisons de force majeure, nous souhaitons que toutes les situations où des candidats en nombre important se retrouveraient dans l'impossibilité de se déplacer soient étudiées (grève dans les transports en commun par exemple).

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général du SNEP



Xavier MARAND
Secrétaire Général Adjoint du SNES



Coralie BENECH
Secrétaire Nationale du SNEP



Alain BILLATE
Secrétaire National du SNES